



COMMUNE DE TAUPONT  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 MARS 2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 056-215602491-20240305-2024\_050303-BF

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, le Conseil Municipal de la commune de TAUPONT dûment convoqué le vingt-sept février, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

**PRÉSENTS :** M. SENTIER, Mme DELSAUT, M. MAHIAS, Mme CHARDOLA, M. LEVOYER, Mme LE RENARD, M. LE GAL, M. LE RUYET, M. PERRICHOT, M. COUDÉ, Mme IAFRATE, M DEBOIS, Mme POYAC-RICHARD

**ABSENTS ET EXCUSÉS / POUVOIR :**

Mme BLANDEL ayant donné son pouvoir à Karine LE RENARD

M VEAUX ayant donné son pouvoir à Annick DELSAUT

Mme BOUSSICAUD ayant donné son pouvoir à Nathalie CHARDOLA

Conseillers	19
Présents	13
Absents	3
Pouvoirs	3

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme FALINI

Mme BARRATIN

M LUCAS

Votants	16
Exprimés	16
Pour	16
Contre	0
Abstentions	0

Délibération n° D 03-2024

**3. Vote des tarifs de la commune : gestion courante D 03-2023**

M PERRICHOT, conseiller municipal, explique,

Il est convenu de faire état des tarifs pour l'année 2024 et de les revoter.

SALLE DES FÊTES			
	COMMUNE DE TAUPONT		EXTERIEUR
PÉRIODES	PARTICULIERS	ASSOCIATIONS	PARTICULIERS - ORGANISMES
		Gratuité 2 journées de location	
DEMI-JOURNÉE	50 €	25 €	65 €
JOURNÉE (9 h 00-19 h 00)	100 €	50 €	130 €
WEEK-END ou SOIRÉE	165 €	80 €	220 €
FORFAIT MENAGE 3H Si dépassement 35€/h	90€		90€
VIN D'HONNEUR	25 €	25 €	50 €

Heure en semaine (entreprise et asso)	5 €	Envoyé en préfecture le 15/04/2024	
		Reçu en préfecture le 15/04/2024	Publié le 5 €
Forfait Énergie du 01 novembre au 31 mars	30€		10 €
ID : 056-215602491-20240305-2024_050303-BF			
Salle fermée pour les fêtes de fin d'année			

FOYER RURAL			
	COMMUNE DE TAUPONT		EXTERIEUR
PÉRIODES	PARTICULIERS	ASSOCIATIONS	PARTICULIERS - ORGANISMES
		<b>Gratuité 2 journées de location</b>	
JOURNÉE (9 h 00-19 h 00)	130 €	65 €	160 €
WEEK-END ou SOIRÉE	255 €	110 €	310 €
FORFAIT MENAGE 3H Si dépassement 35€/h	90€		90€
VIN D'HONNEUR	25 €	25 €	50 €
Forfait Énergie du 01 novembre au 31 mars	30€		30€
Salle fermée pour les fêtes de fin d'année			

PHOTOCOPIES	
Photocopie noir et blanc A4	0,20 €
Photocopie noir et blanc A3	0,30 €

Photocopie couleur A4	
Photocopie couleur A3	
<b>VENTE AU DÉBALLAGE</b>	
Vente avec étalage ou véhicules < 6.50m de long	4,50€/jour
Vente avec étalage ou véhicules > 6.50m de long	9.00€/jour
Vente semi-remorque	54€ par passage
<b>CONCESSION AU CIMETIERE - CAVURNE</b>	
30 ans, le mètre carré	90 €
50 ans, le mètre carré	130 €
Caveau 1 place réattribué après mise en état, hors coût de la concession de terrain	415
Caveau 2 places réattribué après mise en état, hors coût de la concession de terrain	621
Caveau 3 places réattribué après mise en état, hors coût de la concession de terrain	827
<b>COLOMBARIUM</b>	
10 ans	520 €
15 ans	700 €
30 ans	1 250 €
<b>BUSES</b>	
Buses à collets diamètre 300, le mètre (fourniture, pose (2 agents + tractopelle) et remblaiement	32 €
Hydro tube diamètre 300, le mètre, fourniture pose (2 agents + tractopelle) et remblaiement	32 €
<b>AGENT</b>	
1 agent à l'heure	25 €
1 agent à l'heure + 1 camion	35 €
1 agent à l'heure + 1 tracteur + 1 broyeur	41 €
<b>SALLE DES SPORTS</b>	
PLATEAU SPORTIF/DOJO/SALLE DE DANSE (Asso ayant leur siège social à Taupont)	GRATUIT
PLATEAU SPORTIF/DOJO/SALLE DE DANSE (Asso de Ploërmel Communauté n'ayant pas leur siège social sur Taupont)	14€/HEURE
PLATEAU SPORTIF/DOJO/SALLE DE DANSE (Asso extérieurs à Ploërmel Communauté)	16€/HEURE
SALLE DE RÉUNION (Asso extérieurs à Taupont)	8€/HEURE

**FORFAIT ENERGIE MAINTENU :**

Un forfait ÉNERGIE de 30 € est proposé par la commission Finances en supplément pour les locations du foyer Rural ainsi que pour la salle polyvalente. Ce forfait permet de faire face aux augmentations à venir sur le coût des énergies.

Détails apportés par M le Maire : Ce forfait n'est pas appliqué aux associations et uniquement sur une période de chauffe avec des dates spécifiées.

**TARIF concernant un convoyeur à œufs SCEA JOUBIER.**

Etant donné qu'il s'agit d'une occupation et utilisation du domaine public, il faut conformément aux articles L2125-1 à L2125-6 du code général de la propriété des personnes publiques que le conseil municipal délibère afin de fixer le montant de la redevance annuelle applicable à toute occupation du domaine public.

Nous avons fixé la redevance annuelle à 100 euros, réévaluée annuellement suivant l'indice du coût de la vie durant toute la période d'exploitation.

Un arrêté de voirie portant occupation du domaine public routier par la SCEA JOUBIER sera pris en conséquence.

Nous vous proposons de reconduire la redevance pour un montant de 100.00 € pour l'année 2024.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

-D'APPROUVER les tarifs municipaux et de les appliquer dès janvier 2024

-D'APPLIQUER l'ensemble des tarifs cités ci-dessus.

-D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

**Le Maire, le 5 mars 2024  
M Jean-Charles SENTIER**